Nations Unies S/PV.7122*



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2014
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7122e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le jeudi 27 février 2014, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

> « À sa 7122e séance, tenue à huis clos le 27 février 2014, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée 'Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507'.
>
> La Présidente du Conseil, agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire de celui-ci, a invité les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Bahreïn, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, du Botswana, du Brésil, du Brunéi Darussalam, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Colombie, de la Croatie, du Danemark, de l'Égypte, de l'Équateur, de l'Espagne, de l'Estonie, de l'Éthiopie, de la Finlande, du Ghana, du Guatemala, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Irlande, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Liban, du Liechtenstein, de la Malaisie, du Maroc, de la Mauritanie, du Mexique, de la Mongolie, de la Namibie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, des Pays-Bas, du Pérou, des Philippines, de la Pologne, du Portugal, de la République arabe syrienne, de la République de Moldova, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Serbie, de la Slovénie, de la Somalie, du Soudan du Sud, de la Suède, de la Suisse, de la Thaïlande, du Togo, de la Tunisie, de la Turquie, de l'Ukraine, de l'Uruguay et du Viet Nam, à participer à la séance.
>
> Agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, la Présidente a invité le représentant de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance.
>
> La Présidente a invité le représentant de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues. »

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 septembre 2014).

14-01622* (F) 011014 011014





